

Direction : Culture

Culture

REF : CULTURE2006001

Signataire : AF/HR

OBJET : Attribution d'une subvention au Théâtre Equestre Zingaro.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'article L 2312-1 et l 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 227 du 24 novembre 2005 approuvant et autorisant le maire à signer une convention triennale entre la Ville d'Aubervilliers et plusieurs structures et associations culturelles dont le Théâtre Equestre Zingaro,

Vu le budget de l'exercice en cours,

A l'unanimité.

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : est adoptée la subvention de 55 034 euros en faveur du Théâtre Equestre Zingaro.

La dépense sera imputée sur l'imputation : 6574 – 313 (705 – 6574 – 313 Zingaro)

Le Maire